



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

AVIS DE PROMULGATION

**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2026 PORTANT REFONTE DE LA RÉGLEMENTATION
MUNICIPALE RELATIVE À LA CIRCULATION, À LA FERMETURE DES CHEMINS, À
L'UTILISATION DU FREIN MOTEUR, AU STATIONNEMENT ET AU DÉNEIGEMENT ET
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Margot Rossignol, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Louise à l'effet :

QUE le Conseil municipal a adopté, lors de la séance régulière du 4 août 2026, le *Règlement numéro 354-2026 portant refonte de la réglementation municipale relative à la circulation, à la fermeture des chemins, à l'utilisation du frein moteur, au stationnement et au déneigement et abrogeant les règlements antérieurs* ayant pour objet d'harmoniser la réglementation en regroupant en un seul règlement les dispositions relatives à la circulation, aux stationnements, au déneigement, à l'utilisation du frein moteur et à la fermeture de chemins lors de la période hivernale ;

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 80, route de la Station, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Louise, ce cinquième (5^e) jour d'août 2026.

Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière